



TASAI

THE AFRICAN SEED ACCESS INDEX



République Démocratique du Congo Rapport 2017 - The African Seed Access Index

Edward Mabaya
Christophe Asanzi
Mainza Mugoya
Abdias Utono

December 2017



UKaid
from the British people



ÉLAN RDC
DYNAMISER L'INITIATIVE PRIVÉE

Le Rapport de la République Démocratique du Congo (RDC) 2017—The African Seed Access Index

INTRODUCTION

Il est très important d'avoir un secteur semencier compétitif pour assurer la disponibilité de manière opportune de semences améliorées et appropriées de qualité supérieure à des prix abordables pour les petits exploitants en République Démocratique du Congo (RDC). Ce rapport résume les résultats principaux de l'étude menée par TASAI - The African Seed Access Index (TASAI) en 2017 dans le but d'évaluer la structure et la performance économique du secteur semencier de la RDC. En mettant l'accent sur les quatre cultures céréalières importantes pour la sécurité alimentaire en RDC – maïs, riz, haricots et soja – l'étude est une évaluation de l'environnement propice pour un secteur semencier formel et dynamique. La superficie couverte par ces cultures est environ 87% de la superficie totale récoltée pour toutes les céréales et légumineuses en RDC (FAOSTAT, 2017). L'étude porte sur 12 de 26 provinces où on a eu des développements remarquables dans le secteur semencier. Pour faciliter la description des provinces, nous les avons regroupées en quatre régions : la région de l'Est (provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu), la région Sud (provinces de Haut-Katanga et Lualaba), la région Ouest (provinces de Kinshasa, Kongo Central, Kwilu et Kwango) et la région Nord (provinces Mongala, Nord Ubangi, Sud Ubangi et Equateur provinces).

L'étude porte sur 20 indicateurs repartis en cinq catégories: Recherche et Développement, Compétitivité Industrielle, Politique et Réglementation sur les Semences, Soutien Institutionnel et Services aux Petits Exploitants. L'[Appendice 1](#) résume les indicateurs et compare la RDC aux autres pays où des

études de TASAI ont été déjà menées. TASAI cherche à encourager les décideurs de politiques et les agences de développement à créer et à maintenir des environnements favorables qui accéléreront le développement des systèmes semenciers formels et compétitifs au service des petits exploitants.

Aperçu général

Comme la plupart des autres pays africains, l'industrie semencière en RDC est constituée de deux systèmes parallèles: le secteur informel et le secteur formel. Cette note de politique se concentre presque exclusivement sur le secteur semencier formel.

Le secteur informel fait généralement référence au système dans lequel les agriculteurs produisent, obtiennent, entreposent et distribuent des ressources en semences, d'une saison de production à l'autre (FAO, 1998). En raison des facteurs tels que la connaissance limitée, l'absence d'une grande variété de semences, des ressources limitées pour acheter des semences et un accès limité aux fournisseurs des intrants agricoles, la majorité des petits exploitants en RDC dépendent encore sur le secteur semencier informel. Les politiques et les réglementations gouvernementales n'assurent pas le suivi et le contrôle des normes dans ce secteur ; ils sont plutôt guidés par la connaissance et les normes traditionnelles et par les structures sociales. Cette nature irrégulière des transactions signifie qu'il existe très peu d'informations sur la performance dans ce secteur informel.

Tableau 1: Rôle des acteurs clés dans le secteur semencier formel en RDC

ROLE	ACTEURS CLES
Recherche et Sélection	INERA, CGIAR (IITA, Harvest Plus, CIMMYT), UNILU, entreprises semencières
Vente et contrôle	SENASEM, CTAC
Production et transformation des semences	Producteurs de semences (des producteurs individuels de semences, des associations semencières et quelques entreprises semencières.)
Education, formation et vulgarisation	Organisations paysannes, ONG et entreprises semencières
Distribution et ventes	Producteurs de semences, agro commerçants, organisations paysannes, agences de l'ONU (FAO, PAM), ONG (ICRC, NRC, Caritas)

Sigles importantes: APDIAC - Association de Producteur de Distributeurs d'Intrants Agricoles du Congo; APSKA - Association de Producteurs Semencières du Katanga; COMESA – Common Market for Eastern and Southern Africa; CTAC - Technical Commission for Admission to the Catalogue; DRC - Democratic Republic of Congo; DPPV - Department of Production and Plant Protection; FAO - Food and Agriculture Organization of the United Nations; IITA – International Institute for Tropical Agriculture; INERA - National Institute of Study and Agricultural Research; OPV – Open Pollinated Variety; PASA – Partners for Seed in Africa; SENASEM – National Seed Service; SQAV - Animal and Plant Quarantine Services; UNAGRICO - National Union of Agricultural Producers of Congo; UNAPSCO - Union Nationale de Producteurs de Semences du Congo; UNILU – University of Lubumbashi



Le secteur formel se concentre sur la sélection et l'évaluation des variétés améliorées, et la production et la vente des semences certifiées. En RDC, les semences sont certifiées par le Service National des Semences (SENASEM), sous la tutelle du Département de la Production et de la Protection des Plantes (DPPV) du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Pêche. La structure du secteur semencier formel en RDC est notamment différente de celle des autres pays de l'Afrique Orientale et Australe. La principale différence réside dans la production des semences: alors que dans d'autres pays les entreprises semencières produisent et commercialisent les semences, en RDC, les semences sont produites par une combinaison des producteurs individuels de semences, des associations semencières et quelques entreprises semencières.

Comme le montre le tableau 1, le secteur semencier formel de la RDC est composé de différentes instances du gouvernement et du secteur privé, ces dernières comprenant des producteurs de semences, des agriculteurs commerciaux et des distributeurs d'intrants agricoles. Les producteurs de semences sont représentés par une association nationale de producteurs de semences et plusieurs associations provinciales de semences; Cependant, la plupart d'entre eux ne sont pas très actifs. Comme d'autres industries en RDC, la performance du secteur semencier formel varie selon la province et est touchée par des défis d'infrastructure et des années d'instabilité politique.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nombre de sélectionneurs actifs

Actuellement, la RDC compte 14 producteurs actifs de semences pour les quatre filières (maïs, riz, haricots et soja) qui sont employés par deux institutions nationales de recherche - Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomique (INERA) et l'Université de Lubumbashi (UNILU). Plusieurs entreprises semencières à capital étranger recrutent des sélectionneurs au sein de leurs bureaux régionaux dans d'autres pays tandis qu'aucune des entreprises semencières privées locales n'a un sélectionneur. Le nombre des producteurs pour chaque filière est le suivant : sept pour le maïs, trois pour le riz, deux pour les haricots, et deux pour le soja.

¹ Tous les chiffres dans ce rapport sont basés sur l'auto-évaluation de la satisfaction des acteurs allant de 0% pour une évaluation de «complètement insatisfait» à 100% pour une évaluation de «complètement satisfait»

Malgré le nombre limité des sélectionneurs de semences, la satisfaction des producteurs de semences par rapport à l'adéquation des sélectionneurs est « bonne » pour toutes les filières : 77% pour les haricots, 70% pour le maïs, 70% pour le soja, et 60 % pour le riz.¹ Cependant, les répondants ont également indiqué que certains sélectionneurs ne sont pas actifs en raison de manque de l'infrastructure adéquate pour la sélection des semences et manque de ressources financières.

Variétés mis en circulation au cours des trois dernières années

Pour la période 2014 – 2016, un total de 20 variétés de ces quatre cultures ont été diffusées: six variétés de maïs, quatre variétés de riz, et dix variétés des haricots. Aucune variété de soja n'a été mise en circulation pendant cette période. Pour faire la comparaison, 63 variétés ont été diffusées entre 2000 and 2012,² lors de la dernière mise à jour du catalogue. La répartition par culture était : 10 pour le maïs, 18 pour le riz, 32 pour les haricots et 3 pour le soja. On a enregistré le plus grand nombre de variétés (43) en 2008.

Figure 1 montre la moyenne mobile triennale des variétés diffusées depuis 2002.³ Selon le service SENASEM, la raison principale du nombre faible des variétés diffusées est le manque de ressources financières, étant donné que les programmes publics de sélection/production des semences et le régulateur gouvernemental de semences sont sous-financés.

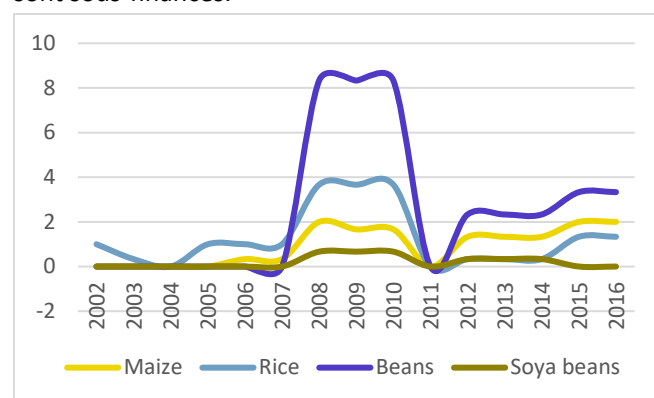


Figure 1: Nombre de variétés diffusées en RDC (moyenne mobile triennale)

² L'information sur les variétés datant de 2012 a été obtenue auprès des sélectionneurs, de SENASEM et des producteurs des semences.

³ En raison du manqué de l'information sur l'année spécifique de la sortie des variétés pour la période de 2014 à 2016, ces variétés ont été supposées comme avoir été introduites en 2015.



Variétés vendues aux agriculteurs au cours des trois dernières années

De 2014 à 2016, 89 variétés ont été vendues aux agriculteurs dans les quatre régions: 41 variétés du maïs, 20 variétés du riz, 16 des haricots, et 12 du soja. Ceci est similaire aux chiffres correspondants dans d'autres pays, tels que le Malawi (91 variétés vendues en 2016) et le Zimbabwe (95 variétés vendues en 2016). Cependant, la RDC est considérablement plus grande que ces pays en ce qui concerne la superficie et la population.

Les moyennes nationales masquent également les disparités régionales. Par exemple, 56 variétés ont été vendues aux agriculteurs dans la région de l'Est alors que 5 variétés ont été vendues dans la région Nord. Ceci est un grand problème parce que les agriculteurs dans les régions défavorisées ne peuvent pas accéder à des variétés améliorées (hybrides) disponibles dans d'autres régions du pays.

Disponibilité de semence de base

La plupart des producteurs de semences - 96% des producteurs de soja, 93% des producteurs des haricots, 86% des producteurs du riz, et 78% des producteurs du maïs – s'approvisionnent de semences de base au niveau local. INERA et UNILU sont les sources majeures de semences de base en RDC. Les deux institutions travaillent en étroite collaboration avec d'autres institutions et projets agricoles, telles que les institutions CGIAR (IITA et Harvest Plus) et l'Alliance pour la Révolution Verte en Afrique (AGRA), dans le cadre du projet PASA. Vingt pourcent des producteurs du maïs achètent leurs semences de base auprès des institutions de recherche agricoles des pays voisins telles que ISABU du Burundi, l'Organisation chargée de Recherche Agricole et de l'Elevage du Kenya (KALRO), le Conseil Agricole du Rwanda (RAB), et l'Organisation Nationale chargée de la Recherche Agricole (NARO) en Ouganda. Plusieurs entreprises étrangères de l'Ouganda et du Kenya fournissent également des semences de base.

En moyenne, les producteurs de semences évaluent leur satisfaction quant à la disponibilité des semences de base comme étant bonne pour toutes les cultures : 65% pour le maïs, 61% pour le riz; 63% pour les haricots, et 62% pour le soja. La plupart des producteurs de semences locaux ont indiqué qu'ils peuvent facilement accéder aux semences de base de deux sources nationales principales:

INERA et UNILU. Cependant, il y a une variation considérable en ce qui concerne la disponibilité de semences de base dans la région. Les producteurs de l'Ouest, de l'Est et du Sud ont facilement accès aux semences de base alors que pour ceux du Nord, ils sont confrontés à des difficultés. En plus, ces producteurs se plaignent également du coût élevé des semences de base, qui est d'environ 4 USD per kilo.

Age moyen des variétés vendues

On a calculé l'âge moyen de variétés vendues pour chaque culture par recoupement des variétés vendues en 2017 avec le Catalogue des Variétés. Le catalogue montre l'année d'introduction de la variété et l'année où la variété a été incluse dans le catalogue. Les chiffres présentés ici montrent l'année d'introduction. Alors, l'âge moyen des variétés est: 17,6 ans pour le maïs, 16,5 ans pour le riz, 22 ans pour les haricots, et 18 ans pour le soja. Les variétés de ces quatre cultures – maïs, riz, haricots et soja – sont plus vieilles que celles des autres pays dans la région.

Les variétés de maïs les plus jeunes étaient Mudishu 1 (4 ans), Mudishu 3 (4 ans), et UNILU (8 ans). Les variétés les plus vieilles étaient Samaru pour le maïs (28 ans), IRAT 112 pour le riz (26 ans), DC Kenya pour les haricots (28 ans) et Afya pour le soja (27 ans). La plupart de ces vieilles variétés se sont considérablement dépréciées et devraient être retirées et remplacées par des variétés introduites récemment. Actuellement, la RDC ne dispose pas de directives à suivre lorsque les vieilles variétés devraient être retirées.

Variétés adaptées aux conditions climatiques

Pour être considéré comme adaptée aux conditions climatiques, une variété de culture doit répondre au moins à un des deux critères suivants: maturité précoce et/ou la tolérance aux conditions météorologiques extrêmes telles que la sécheresse, les inondations ou le gel. Entre 2014 et 2016, les trois quarts (75%) des variétés de maïs et la moitié (50%) des variétés des haricots introduites étaient considérées comme adaptées aux conditions climatiques. Une seule des quatre variétés de riz introduites était adaptée et aucune variété de soja n'a été introduite au cours de cette période. En ce qui concerne les caractéristiques spécifiques dites adaptés aux conditions climatiques, toutes les variétés du maïs sont tolérantes à la



sécheresse alors que 4 des 5 variétés des haricots adaptées au climat sont à maturation précoce. La variété de riz adaptée au climat est également à maturation précoce.

COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE

Nombre d'entreprises de semences actives

Pendant la saison de semis de 2016, un total de 73 producteurs de semences se sont concentrés sur au moins une des quatre cultures. Parmi ceux-ci, 11 étaient les entreprises de semences, 25 étaient des associations de semences alors que 37 étaient des individus produisant des semences. Comme déjà mentionné, la plupart de semences en RDC est produites soit par des associations de semences soit par des producteurs individuels de semences. Dans l'ensemble, cela a comme résultat la production de semences de mauvaise qualité. Le concept des entreprises semencières privées est relativement nouveau dans le pays: les premières entreprises semencières privées locales ont été lancées en 2014 dans le cadre du projet PASA. Comme mentionné ci-dessus, 11 entreprises de semences produisent actuellement au moins une des quatre cultures ciblées, ce qui est inférieur aux chiffres comparables dans d'autres pays, par exemple, au Malawi (23), en Tanzanie (30), au Kenya (23) et au Zimbabwe (16).

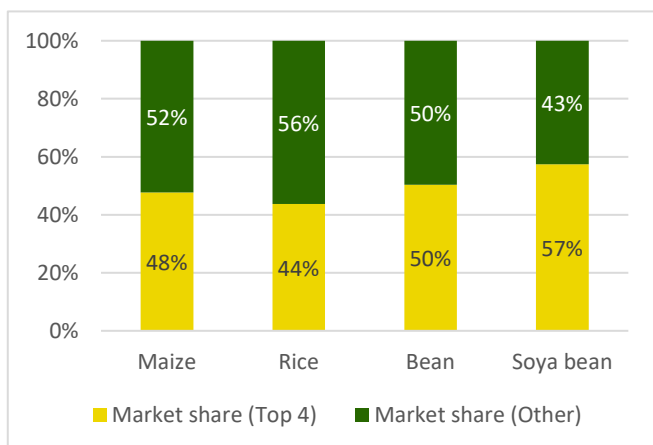


Figure 2: La part total de marché (%) des quatre meilleures entreprises

Par rapport aux 73 producteurs de semences, 44 se trouvent à l'Est, 13 à l'Ouest, 10 au Sud et seulement 6 au Nord du pays. Actuellement, toutes les 11 entreprises semencières se situent à l'Est (7 entreprises) et au Sud (4 entreprises).

Part de marché des principales entreprises semencières

Le volume de semences certifiées produites et vendues en RDC est nettement inférieur à celui des autres pays. Selon les producteurs de semences et d'autres informateurs clés, les ventes de semences en 2016 étaient approximativement 1,807 tonnes (semences de maïs), 430 tonnes (semences de riz), 331 tonnes (semences de haricots), et 244 tonnes (semences de soja). Même si, comme dans d'autres pays africains, les semences du maïs sont les plus disponibles sur le marché, la quantité vendue – 1807 tonnes en 2016 – est très inférieure aux quantités rapportées par les pays voisins, tels que le Malawi (14,350 tonnes), le Kenya (39,000 tonnes), l'Ouganda (9,600 tonnes) ou la Zambie (33,000 tonnes). La différence est très importante étant donné que la RDC est plus grande que ces autres pays.

Le volume de semences vendu varie aussi selon les régions. La région Sud produit et vend le plus (52%), suivie par la région Est (31%), la région Ouest (14%) et la région Nord (3%). Ces proportions correspondent au nombre de producteurs dans chaque région.

La part de marché est calculée sur base des ventes de semences déclarées par les entreprises. Au niveau national, la RDC semble être très compétitive, vu qu'aucune des producteurs n'est un acteur dominant dans le marché. La part de marché des quatre premiers producteurs semenciers en RDC est 48% pour le maïs, 44% pour le riz, 50% pour les haricots et 57% pour le soja. Cependant, dans trois des quatre régions (Ouest, Sud et Nord) l'industrie est moins compétitive en raison du nombre des producteurs semenciers dans chaque région.

On a également utilisé l'indice Herfindahl-Hirschmann (HHI) pour quantifier la compétitivité de l'industrie. L'indice, une somme de parts de marché au carré, va de presque zéro pour la concurrence parfaite à 10,000 pour un monopole pur. On a calculé HHI pour toutes les entreprises semencières et pour chaque culture. Les niveaux de concentration du marché pour les quatre cultures sont excellents : 913 pour le maïs, 689 pour le riz, 876 pour les haricots et 968 pour le soja. Les parts de marché des premières quatre entreprises et les résultats de HHI confirment les niveaux élevés de concurrence dans le marché des semences pour toutes les cultures. Cela est différent des autres pays africains interrogés par TASAI, où une grande partie de l'industrie semencière s'est consolidée au fil des années.



Marché de l'aide

Le marché de l'aide est important en RDC, les deux acteurs principaux étant les agences des Nations Unies (par exemple, la FAO et le PAM) et des ONG telles que Caritas, le Comité International de la Croix Rouge, le Conseil Norvégien des Réfugiés et World Vision International. Ces organisations s'approvisionnent de semences en émettant des offres aux fournisseurs privés.

Selon les producteurs de semences interrogés, les ventes de semences au marché de l'aide en 2016 représentaient 22% des ventes totales de maïs, 40% des ventes totales de riz, 72% des ventes totales de haricots, et 41% des ventes totales de soja.

La plupart des agences de l'aide se trouve dans la région du Kivu, car ce sont les principales provinces où on a le plus grand besoin de l'aide humanitaire (UNICEF, 2017). Environ 93% des semences (pour les quatre cultures) destinées au marché de l'aide proviennent des producteurs de semences de cette région. Alors, un défi majeur dans ce marché de l'aide est que les semences fournies aux agences (et par la suite aux petits exploitants agricoles) ont tendance à être de mauvaise qualité parce que ces agences paient des prix relativement bas: entre 0,6 et 0,9 USD par kilo, par rapport au taux du marché général d'environ 1,5 USD par kilo. Ainsi, peu d'entreprises semencières répondent aux offres. D'ailleurs, les soumissionnaires retenus normalement achètent des céréales sur le marché et les fournissent comme semences aux ONG.

Part du marché d'organisme paraétatique

Aucune institution paraétatique n'est impliquée dans la production et la vente des semences certifiées en RDC.

Durée du processus d'importation/exportation

Importations formelles: le temps nécessaire pour importer des semences officiellement est calculé comme le nombre de jours depuis le moment où un permis d'importation est demandé et le moment où la semence est dédouanée à la frontière. En 2016, environ 3,712 tonnes de semences ont été officiellement importées en RDC: 2,106 tonnes de semences de maïs, 181 tonnes de semences de riz, 241 tonnes de semences de haricots, et 1,184 tonnes de semences de soja.⁴ La plupart des importations formelles entre dans la région de l'Ouest (51%) et la région du Sud (47%). Juste une fraction (4%) des importations

formelles entre la région de l'Est, alors qu'aucune importation officielle n'a été enregistrée dans la région du Nord.

Les principaux importateurs étaient les institutions gouvernementales nationales et provinciales (INERA et les Services Nationaux de Quarantaine relevant du Ministère de l'Agriculture, Elevage et Pêche), les entreprises semencières, et quelques distributeurs d'intrants agricoles. Les institutions internationales de recherche telles que CIAT importent généralement des semences en collaboration avec INERA. La plupart des importations officielles de semences de la Zambie provenaient de l'Ouganda par Kasumbalesa, du Kenya par Bunagana et Kasindi, du Rwanda par Ruzizi, et de l'Afrique du Sud par le port océanique de Boma.

La durée totale d'importation officielle de semences en RDC varie de 4 à 30 jours, avec une moyenne de 16 jours. C'est une variation d'une région à l'autre. Les importateurs ont noté qu'en moyenne, il faut plus de temps pour obtenir un permis d'importation (9 jours) que pour le dédouanement à la frontière (5 jours).

Le coût d'importation des semences dépend de la quantité de semences importées et varie selon la région. Un total de semences qui pèsent entre 1 et 100 tonnes est facturé à 61 USD, tandis qu'un volume supérieur à 100 tonnes est facturé à 118 USD. Mais les entreprises semencières indiquent que le coût par contrat pourrait atteindre 2,100 USD.

Le délai moyen d'importation de semences en RDC est similaire aux moyennes observées dans les autres pays africains, par exemple, au Malawi (14 jours), en Tanzanie (12 jours), et en Zambie (11 jours). Néanmoins, les importateurs de semences ont exprimé leur frustration face à la démarche d'importation, la jugeant extrêmement mauvaise (20%). Les importateurs de la région de l'Est sont les moins satisfaits (10%).

Importations informelles: selon plusieurs sources, de nombreuses importations de semences en RDC ne sont pas documentées officiellement. On estime qu'environ 150,6 tonnes métriques de semences certifiées ont été importées de manière informelle en RDC en 2016. La plupart de ces importations informelles étaient les semences de maïs (139 tonnes), avec très peu d'importations pour

⁴ Les importations des semences sont plus élevées que les ventes des semences car les importations sont faites par les producteurs de semences et

par les agro-détaillants alors que les ventes sont considérées uniquement du côté des producteurs de semences.



les haricots (11 tonnes) et pour le riz (moins d'une tonne). Cependant, ces statistiques sont sans doute sous-estimées, car certains importateurs hésitent à divulguer de l'information. Plusieurs sources ont également montré que certains importateurs importent les céréales qui seront plus tard vendues comme semences. Apparemment, il s'agit d'une pratique courante pour les ventes sur le marché de l'aide, où le prix est généralement bas. Les principales sources de semences informelles sont la Zambie (par Kasumbalesa et Sakania), le Rwanda (par Bukavu et Ruzizi), et l'Ouganda (par Mahagi, Kasindi et Kabuhanga).

La durée nécessaire pour importer des semences de façon informelle en RDC est de un à dix jours approximativement avec une moyenne de six jours. Ceci est notablement plus court que la moyenne de 16 jours indiquée ci-dessus pour le processus formel. Le coût de l'importation varie de 47 à 2,000 USD avec une moyenne de 832 par envoi.⁵ Ce coût couvre le chargement et le déchargement des sacs de semences, des pots-de-vin/corruption et toute autre dépense. Toutes les importations informelles concernaient deux régions – l'Est et le Sud. On n'a pas rapporté de telles importations dans les régions de l'Ouest et du Nord.

Le niveau de satisfactions des importateurs va de 30% à 90%, avec la moyenne à 67%. Ces résultats montrent clairement que les importateurs de semences sont nettement plus satisfaits du processus d'importation informel que du processus formel. Cela s'explique par le fait que le processus n'est pas clair et que les coûts administratifs sont élevés, ce qui est alors un défi dans le processus formel.

POLITIQUE ET REGLEMENTATIONS SEMENCIERES

Durée du processus de mise en circulation

La durée du processus de la mise en circulation d'une variété est définie comme la durée à partir de la date de soumission de la demande pour la mise en circulation d'une variété jusqu'à la date d'approbation de sa mise en circulation par l'autorité compétente. En RDC, c'est le

mandat de la Commission de la Technologie pour l'Admission au Catalogue (CTAC) de mettre en circulation/vente une variété, qui relève du SENASEM.

La durée moyenne de ce processus est de 26 mois dans le pays. Les différences de durée par culture sont minimales : 27 mois pour le maïs, 24 mois pour le riz, et 26 mois pour les haricots et le soja. Ces chiffres correspondent à ceux des autres pays africains. Par exemple, ce processus en RDC est plus court qu'au Kenya (33 mois), au Malawi (34 mois), et en Tanzanie (31 mois), mais plus long qu'en Ouganda (20 mois) et en Zambie (24 mois).

En moyenne, le coût de mise en vente d'une variété en RDC est élevé, s'élevant à environ 4,692 USD pour chaque variété. En comparaison, cela représente plus de quatre fois le coût en Zambie (1,070 USD), neuf fois le coût en Tanzanie (504 USD), et 14 fois le coût au Zimbabwe (350 USD).

Généralement, la satisfaction des sélectionneurs vis-à-vis du processus de mise en circulation est bonne (62%). La répartition pour chaque culture est la suivante : 61% pour le maïs, 62% pour le riz, 67% pour les haricots, et 57% pour le soja. Les sélectionneurs ont indiqué que le SENASEM est sous-financé, ce qui entraîne des retards dans ce processus. Par exemple, en raison d'un manque de ressources, le Catalogue National des Variétés n'a pas été mis à jour depuis 2012; par conséquent, 69 variétés qui étaient sur le marché depuis 2016 n'avaient pas achevé le processus de mise en circulation de SENASEM. Ces 69 variétés entrent dans deux catégories : (i) celles qui ont été approuvées pour l'enregistrement et la vente par SENASEM mais qui ne sont pas enregistrées dans le catalogue, ou (ii) les sélectionneurs ont soumis leur demande pour la mise en circulation de la variété mais SENASEM ne s'est pas réuni pour évaluer les résultats de la performance de la variété – ce qui est nécessaire pour l'enregistrement et la mise en circulation. Sur les 69 variétés, 39 sont les variétés de maïs, 7 sont des variétés de riz, 15 des haricots, et 8 sont des variétés de soja.

Cadre politique du secteur semencier

Le gouvernement de la RDC a approuvé le cadre politique du secteur semencier en 2006 par le décret ministériel No042/CAB/MIN AGR/2006/02/09. La politique et la loi

⁵ Notons que tandis que le prix des importations formelles est calculé sur base de poids (en tonnes), les importations informelles sont généralement traitées par envoi au lieu de poids.



sur les semences sont à l'état de projet depuis 2007 et attendent l'approbation par le Parlement et la promulgation par le Président. Entre temps, l'Agence Belge de Développement (BTC, en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture a tenté de réorganiser le secteur semencier en établissant des conseils de semences au niveau national et provincial à Kinshasa et aux autres provinces. Le conseil de semence est composé de tous les acteurs du secteur semencier qui se réunissent deux à quatre fois par an pour réfléchir sur et concevoir les actions appropriées liées à la production, à la certification, et à la distribution des semences à ces deux niveaux.

La RDC est un membre du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), qui ont harmonisé les réglementations régionales sur les semences. Le pays est en train d'harmoniser ses réglementations sur les semences pour se conformer à celles du COMESA. Les révisions porteront sur les questions telles que la certification des semences, l'inspection, la mise en circulation des variétés, et le mouvement des semences dans la région.

Qualité et application des réglementations sur les semences

Les producteurs de semences jugent leur satisfaction sur le niveau d'application des réglementations comme « passable » à 54%. C'est le même niveau avec ceux des pays voisins où la qualité de l'instrument de politique semencière est mieux évaluée qu'elle est mise en œuvre. Cependant, on constate une grande différence où le secteur semencier privé est plus développé et dont les membres jouent un rôle très important dans la formulation des politiques semencières et le suivi de leur mise en œuvre. En RDC, cela n'est pas le cas étant donné son industrie semencière naissante.

Efficacité des inspecteurs

SENASEM emploie 105 inspecteurs de semences dans les quatre régions. Si on compare aux autres pays, la RDC compte l'un des plus grands nombres d'inspecteurs au niveau national. Sur un échantillon de 13 autres pays étudiés par TASAI, c'est seul l'Afrique du Sud qui a plus d'inspecteurs de semences que la RDC - 180. Mais il est important de noter que la RDC est le deuxième pays le plus grand en Afrique et a des réseaux routiers limités. C'est

pour cette raison que le nombre actuel d'inspecteur est faible.

Selon les producteurs de semences étudiés les inspecteurs de semences en RDC sont insuffisants. Les producteurs indiquent que l'efficacité des inspecteurs de semences aux points transfrontaliers est faible (33%) et moyenne (59 %) au niveau de la production et des détaillants. Une différence remarquable entre la RDC et d'autres pays africains dotés d'industries semencières plus avancées (par exemple, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe) est que, dans ces autres pays, le secteur privé joue un rôle important dans l'inspection de semences en fournissant les services privés d'inspection de semences. Alors, on constate un degré très élevé de satisfaction concernant l'efficacité des inspecteurs de semences.

En outre, dans d'autres pays : le Kenya, le Malawi, la Tanzanie, l'Ouganda, et le Mozambique, l'organisme chargé de réglementation de semences forme et accrédite les inspecteurs privés. Dans certains cas (par exemple au Malawi), ces inspecteurs privés jouent certains rôles d'inspection qui étaient initialement les rôles du gouvernement. Compte tenu des ressources et des capacités limitées des inspecteurs gouvernementaux en RDC, l'implication des inspecteurs privés pourrait être bénéfique pour l'industrie dans son ensemble.

Efforts pour éradiquer les fausses semences

Les producteurs de la RDC ont signalé que la question de fausses semences est un grand défi dans le secteur semencier. En 2016, on a rapporté un total de 185 cas de fausses semences. Cela est significativement plus élevé que le nombre rapporté dans d'autres pays africains : en Ethiopie (11 cas), au Malawi (20 cas), en Tanzanie (18 cas), en Zambie (22 cas), et au Zimbabwe (52 cas). Mais, il faut noter qu'en RDC, comme dans d'autres pays, le nombre de cas rapportés pourrait être sous-estimé étant donné la difficulté de suivre les activités illégales.

Les parties prenantes du secteur semencier ont énuméré plusieurs sources de fausses semences dans le pays. Premièrement, on constate les ONG et d'autres agents qui achètent les semences de qualité inférieure pour le marché de l'aide. Le marché de l'aide est une grande motivation pour les commerçants qui achètent les céréales (de l'intérieur de la RDC et des autres pays voisins) et les vendent comme semences. Deuxièmement, la majorité des



producteurs de semences n'ont pas la capacité technique suffisante pour produire des semences certifiées de bonne qualité et qui décident de vendre les céréales comme des semences.

Les producteurs de semences dans le pays évaluent leur satisfaction à l'égard des efforts du gouvernement pour éliminer les fausses semences comme faible (22%). Bien que les entreprises semencières étudiées dans d'autres pays signalent également des taux de satisfaction relativement faible en ce qui concerne les efforts contre les fausses semences (par exemple, 57% en Ethiopie, en Tanzanie, et au Zimbabwe), le 22% rapporté en RDC est la plus faible. Selon les producteurs, le gouvernement doit encore reconnaître le problème, ce qui devrait être le premier pas vers la recherche des solutions durables. La RDC n'a aucun cas connu d'agents de police qui ont arrêté des individus capturés avec de fausses semences. Malgré la diminution des cas signalés de fausses semences, les entreprises semencières dans la plupart des autres pays ne sont pas satisfaites des efforts de leurs gouvernements pour résoudre le problème.

Utilisation des subventions dites « smart »

Actuellement, le gouvernement de la RDC n'a pas de programme de subvention des semences.

SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Disponibilité de services de vulgarisation

En 2016, il y avait au total 1,198 agents de vulgarisation agricole dans les quatre régions étudiées : 994 (83%) de ces agents travaillent pour le Service National de Vulgarisation (SNV), géré par le gouvernement. Les autres 204 sont employés par le secteur privé, les producteurs de semences ainsi que les ONG et des entreprises agroalimentaires privées.

Le nombre total de vulgarisateurs dans les quatre régions de la RDC se traduit par un agent de vulgarisation pour 5,898 ménages agricoles. Ce taux est très faible par rapport aux autres pays africains: le Malawi (1:1,388), le Mozambique (1:1,045), la Tanzanie (1:831), et la Zambie (1:560).

En outre, la plupart des agents de vulgarisation manquent de fonds et d'autres ressources telles que des véhicules pour atteindre toutes les zones éloignées du pays. De plus, en partie à cause de la médiocrité des infrastructures, la répartition des agents de vulgarisation à travers le pays est inégale.

Quatre-vingt-douze pour cent (1,099 sur 1,198) sont basés à l'Est, alors que seulement 7% sont à l'Ouest et moins de 1% dans le Sud. Actuellement, le Nord n'a pas d'agents de vulgarisation.

La satisfaction des producteurs de semences concernant la disponibilité des services de vulgarisation est moyenne (54%), ce qui est similaire au niveau de satisfaction dans d'autres pays africains comme le Malawi (47%), la Tanzanie (56%) et la Zambie (55%). Un constat important, les producteurs de semences de la RDC ont rapporté qu'ils sont plus satisfaits des services de vulgarisation privés, les jugeant plus fiables.

Qualité de l'association nationale du commerce des semences

Il y a deux niveaux d'associations de producteurs de semences en RDC - une association nationale appelée Union Nationale des Producteurs Agricoles du Congo (UNAGRICO) et des associations semencières provinciales. L'étude du pays par TASAI a constaté que seulement 10 des 73 producteurs de semences sont au courant de l'existence de l'association semencière nationale. Parmi ceux-ci, seuls six producteurs de semences sont membres. Cependant, la plupart des producteurs (52 sur 73) connaissent les associations semencières provinciales; 34 ont indiqué qu'ils sont membres de leurs associations provinciales respectives. Le fait que les organisations provinciales soient mieux connues est justifiable compte tenu de la grande taille du pays.

Association Nationale du Commerce des Semences: Les membres de l'UNAGRICO ont attribué à l'organisation un taux de satisfaction global de 32%, ce qui est faible. Cette note est la plus faible parmi les associations nationales de commerce des semences recensées par TASAI à ce jour. L'Association Nationale du Commerce des Semences du Ghana (NASTAG) a la deuxième plus faible note de 46%, ce qui est principalement dû au fait que NASTAG a moins de deux ans et n'a pas encore mis en place un secrétariat pleinement opérationnel. ZASTA de la Zambie (74%), TASTA de la Tanzanie (71%), STAM du Malawi (73%) et STAK du Kenya (62%) sont très appréciés car ils ont établi une relation de travail efficace avec le gouvernement par laquelle des entreprises semencières ont une plateforme pour réfléchir sur les questions du secteur. Le taux de SANSOR (Afrique du Sud) est le plus élevé (81%) en raison de son efficacité à fournir des services clés aux entreprises semencières, tels que la certification des semences, l'inspection des semences et les services phytosanitaires.



L'UNAGRICO est considérée comme faible dans tous les secteurs de services, à savoir: démocratie et gouvernance (35%), activité sur les questions importantes du secteur semencier (37%), efficacité dans le plaidoyer (32%), capacité managériale (32%), ajout de valeur aux membres (30%) et capacité de mobiliser des ressources (23%).

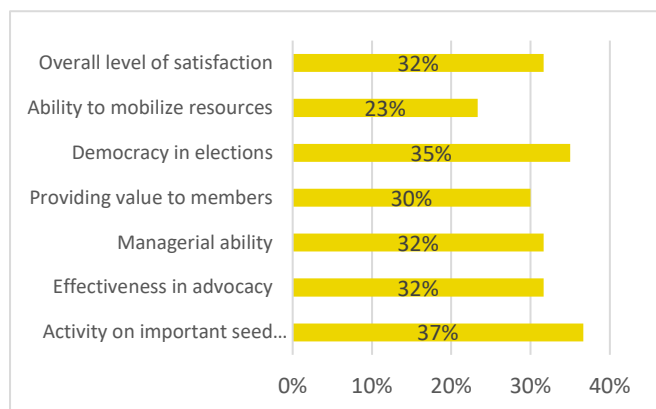


Figure 3: Satisfactions des membres à l'égard de l'UNAGRICO

Associations Provinciales de Semences: Les associations provinciales de semences sont situées dans les régions de l'Ouest et de l'Est (appelée Union Nationale de Producteurs de Semences du Congo (UNAPSCO) au Nord Kivu et l'Association de Producteur de Distributeurs d'Intrants Agricoles du Congo (APDIAC) au Sud Kivu) est dans la région du Sud (appelée l'Association de Producteurs Semenciers du Katanga (APSKA) à Haut-Katanga). Il n'y a pas d'association provinciale dans la région Nord. Plus de la moitié (23 sur 44) des producteurs de semences de l'Est sont membres de l'UNAPSCO et de l'APDIAC, et leur satisfaction à l'égard de ces deux associations provinciales est faible (37%). La plupart des producteurs de semences (8 sur 10) dans le Sud sont membres de l'APSKA et leur taux de satisfaction est extrêmement faible (7%). Enfin, seulement 3 des 13 producteurs de semences de l'Ouest sont membres de leur association semencière provinciale. En raison du faible taux d'adhésion, leurs réponses ne sont pas suffisantes pour donner une bonne évaluation de l'association.

SERVICE AUX PETITS EXPLOITANTS AGRICOLES

Concentration de réseau rural d'agro-concessionnaire

L'agro-concessionnaire est un concept relativement nouveau en RDC. Le projet PASA a commencé à développer un réseau d'agro-concessionnaire dans l'Est du pays, et actuellement, ces commerçants d'intrants agricoles vendent principalement des semences de légumes et des en-

grais. Cependant, la plupart d'entre eux n'ont pas suffisamment de connaissances en commerce ou en marketing.

En 2016, il y avait 161 concessionnaires agricoles, dont 42 étaient des centres agro-industriels (qui servent de grossistes pour approvisionner de petits agro-concessionnaires) et 117 étaient de petits agro-distributeurs ruraux. Cela se traduit par une proportion d'un agro-distributeur pour 43 882 ménages agricoles en RDC. Ceci est clairement inadéquat et conduit à une situation où la plupart des agriculteurs ont un accès très limité ou inexistant aux distributeurs d'intrants agricoles. Tous les autres pays étudiés par TASAI ont plus des agro-concessionnaires et une proportion plus élevée d'agro-distributeurs par ménage: le Kenya (1:1,221), le Malawi (1:1,320), la Tanzanie (1:2,900), et la Zambie (1:3,276).

De manière compréhensible, les producteurs de semences estiment que leur satisfaction à l'égard de la concentration du réseau d'agro-concessionnaires en RDC est faible (30%). Les entreprises semencières des autres pays sont plus satisfaites de leurs réseaux respectifs – le Malawi (64%), la Tanzanie (66%), et la Zambie (57%).

Disponibilité de semences en petits paquets

Environ un tiers (31%) de toutes les semences vendues en 2016 ont été vendues en petits paquets pesant 2 kg ou moins. Les tailles d'emballage par culture varient: 28% pour le maïs, 26% pour le riz, 31% pour les haricots et 55% pour le soja (voir Figure 4).

Il est important de noter que les semences en petits paquets n'étaient vendues que dans les régions de l'Est et du Sud, parce que la plupart des entreprises semencières sont basées dans ces régions. Les entreprises semencières de l'Est ont été formées au marketing, à l'emballage et à l'image de marque de leurs semences, dans le cadre du projet PASA. Les entreprises semencières du Sud sont principalement des entreprises étrangères ayant une expérience considérable dans l'emballage des semences.



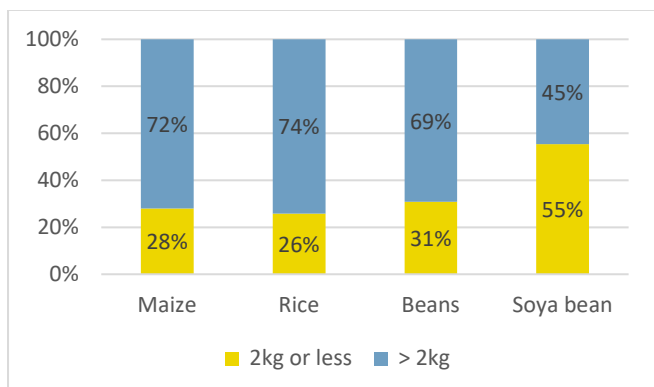


Figure 4. Pourcentage de semences vendues en différentes tailles

Rapport de prix de semences à céréales

Supposant que les prix sont stables au moment de semis, les proportions de prix de semences à céréales peuvent refléter l'attractivité d'une variété ou des semences améliorées abordables par rapport au grain recyclé. Les proportions de prix des semences à céréales pour les quatre cultures en RDC sont: 5.5:1 pour le maïs hybride, 5.0:1 pour le maïs OPV, 1.8:1 pour le riz, 1.4:1 pour les haricots, et 1.6:1 pour le soja. Ces proportions sont similaires à ceux des autres pays africains comme le Malawi (4.2:1 pour le maïs hybride) et l'Ouganda (6.2:1 pour le maïs hybride).

Il y a une différence principale dans les ratios entre la région du sud et les autres régions. Dans le sud, les deux ratios des prix du maïs (16.6:1 pour le maïs hybride et 9.2:1 pour le maïs OPV) sont significativement plus élevés que la moyenne nationale, car le prix des graines du maïs dans la région est de 0,3 USD par kilo, au-dessous de la moyenne nationale de 0.6 USD par kilo. Le faible prix des céréales est probablement dû à l'offre élevée de maïs provenant des agriculteurs commerciaux, ce qui est alimentée par la demande de farine de maïs par des compagnies minières, qui distribuent la farine de maïs à leurs employés.

CONCLUSION

L'industrie semencière en RDC est dans la phase de naissance. Les faibles taux d'adoption (moins de 50%) de semences certifiées pour les principales cultures vivrières et les très faibles volumes de vente de semences suggèrent qu'il existe une opportunité importante de croissance. Mais, la croissance du secteur semencier est limitée par plusieurs facteurs dans la chaîne de valeur des semences. En outre, les opportunités et les défis du secteur varient, dans certains cas, dans les quatre régions.

Au niveau de la recherche, le pays a besoin de plus de sélectionneurs à l'INERA et à l'Université de Lubumbashi. Plus important encore, les sélectionneurs ont besoin de plus de ressources pour mieux travailler. Ceci est important, car l'âge moyen des variétés recensées en RDC est le plus vieux enregistré en Afrique Orientale et Australe. Les vieilles variétés qui ne présentent plus les caractéristiques originales de la variété doivent être remplacées par des variétés plus récentes.

Au niveau de l'industrie, les entreprises semencières locales ont besoin d'un appui pour renforcer leurs capacités de production, de gestion et de commercialisation des semences. Cela pourrait être réalisé grâce à des partenariats avec des entreprises semencières plus établies des pays voisins. Toutes les catégories de producteurs de semences, en particulier les producteurs de semences individuels et les associations semencières, doivent être contrôlées et réglementées de manière plus efficace afin d'assurer la qualité des semences certifiées.

Il y a un besoin urgent d'améliorer le contrôle de la qualité sur le marché des semences de l'aide humanitaire pour ne pas détruire le marché local des semences. Alors, les producteurs de semences doivent assurer l'approvisionnement en semences de qualité, tandis que les agences de l'aide devraient offrir des prix plus compétitifs.

La plupart des instruments de politique semencière en RDC, y compris la loi et la réglementation sur les semences, n'ont pas été approuvés depuis près de 10 ans. Les décideurs de politique devraient veiller à ce que ces instruments soient mis à jour pour se conformer à la réglementation sur les semences harmonisée du COMESA avant d'être adoptés par les autorités compétentes. En outre, les instruments de soutien tels que le Catalogue National des Variétés doivent être mis à jour régulièrement. La faible capacité du SENASEM a un impact significatif sur des aspects différents du secteur des semences, y compris le contrôle de la qualité des semences et les services d'inspection au niveau de la production, de la post-production et de la distribution.

Enfin, les différents services de soutien aux semences sont soit faibles, soit inexistants. Il y a très peu d'agro-concessionnaires et d'agents de vulgarisation dans le pays. Dans la plupart des cas, ces agents de soutien sont insuffisamment formés et manquent de ressources suffisantes pour aider les agriculteurs, ou ils n'existent même pas, dans le



cas du Nord. Les associations semencières nationales et provinciales sont généralement faibles et ne sont pas reconnues par les producteurs de semences. Les associations doivent également renforcer leur capacité de gestion et de prestation de services.

Alors que les défis mentionnés ci-dessus limitant le développement du secteur semencier en RDC sont énormes, le secteur a un potentiel de croissance important étant donné la potentialité de l'agriculture générale dans le pays. Le fait que les entreprises semencières régionales aient pénétré le marché en RDC ou au moins l'explorent à travers les exportations, montre qu'il existe un marché des semences attractif. Avec de nouveaux investissements dans le secteur agricole et des efforts concertés de réforme par le gouvernement et le secteur privé, il existe une fenêtre intéressante pour un changement catalytique dans le secteur semencier formel de la RDC.

REFERENCES

FAO (1998) *Developing Seed Security Strategies and Programmes for Food Security in Developing Countries*.

UNICEF (2017) *UNICEF DRC SITUATION REPORT*. Disponible à:
[https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNICEF DR Congo Humanitarian Situation Report- April - June 2017.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNICEF%20DR%20Congo%20Humanitarian%20Situation%20Report-%20April%20-%20June%202017.pdf) (Accessed: 26 September 2017).

APPENDICE 1.

Pour une comparaison des indicateurs de TASAI dans 13 pays, veuillez visiter:

<http://tasai.org/wp-content/uploads/TASAI-Appendix-CURRENT.pdf>





Pour plus d'information, veuillez contacter:

info@tasai.org

www.tasai.org

Follow us sur Twitter: **@TASAIindex**

Rencontrez nous sur Facebook: **The African Seed Access Index**

Citation suggérée:

Edward Mabaya, Christophe Asanzi, Mainza Mugoya, and Abdias Utono. 2017. *République Démocratique du Congo Rapport 2017 - The African Seed Access Index*. Sur le Web: tasai.org/reports

Ce travail mené par TASAI est soutenu par:

